Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_98-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°35

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

DECHETS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SMICTOM DES PAYS DE VILAINE

La présente délibération a pour objet d'approuver la nomination des délégués au SMICTOM Pays de Vilaine pour les communes de Bruc-sur-Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-sur-Aff.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU les statuts de REDON Agglomération entrés en vigueur au 1er janvier 2020 et particulièrement son article 1-7;

VU la délibération CC_2019_152 du Conseil communautaire du 21 Octobre 2019 portant sur la création de la régie et les statuts du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération où à l'article 3, il est écrit que REDON Agglomération transfère la collecte et le traitement des déchets sur 6 communes de son territoire au SMICTOM du Pays de Vilaine (Bruc-sur-Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt-sur-Aff).

CONSIDERANT que REDON Agglomération exerce la compétence obligatoire relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT le mode de gestion actuel pour la collecte et le traitement des déchets sur les 6 communes adhérentes au SMICTOM des Pays de Vilaine ;

CONSIDERANT que ces six communes ne sont pas administrées par le conseil d'exploitation de la régie déchets de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_98-DE

CONSIDERANT la nécessité de nommer 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants au SMICTOM des Pays de Vilaine (un membre délégué titulaire et un membre délégué suppléant par commune, et un délégué titulaire et un suppléant pour l'agglomération) ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine :**

EPCI / Communes	Délégués au SMICTOM des Pays de Vilaine	
REDON Agglomération	Titulaire	Yoann LE FOL
	Suppléant	Franck PICHOT
Bruc-sur-Aff	Titulaire	Cécile BOUREL
	Suppléant	Valérie DARBOIS
Lieuron	Titulaire	Maxime BESNARD
	Suppléant	Emilie VIGNON
Pipriac	Titulaire	Jean-Yves GLEMAU
	Titulaire	Jean-Luc LEVESQUE
	Suppléant	Léonard GLO
Saint-Ganton	Suppléant	Fabienne GLET
Saint-Just	Titulaire	Cyril BONNO
	Suppléant	Nicolas DEBRAY
Sixt-sur-Aff	Titulaire	Jacques-Yves MARCHAND
	Suppléant	Jean-François SOREL

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance
Fabienne GLET

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34